

Solidaires
Sup
Rail

**DIJ AU TGV
BIENTÔT FINIES ?**

à la demande de Sud-Rail l'inspection du travail
confirme que les agent-e-s TGV
ne devraient pas être soumis-es aux Dii.

En synthèse :

- L'exercice du droit de grève des agents de la SA SNCF VOYAGEURS affectés aux activités relevant du SLO ne sont pas assujettis à déclaration individuelle d'intention (D2i) ;
- Les agents non-grévistes affectés au SLO sont considérés comme disponibles et réaffectables uniquement dans le cadre du plan de transport adapté aux services publics de transport terrestre de voyageurs à vocation non-touristique dans les conditions prévues à cet effet ;
- Les catégories d'agents soumis à D2i ne sont réaffectables au plan de transport adapté le jour de leur participation à la grève, que dans les limites imposées par le respect des règles applicables en matière de durée du travail sans qu'il ne soit possible de modifier, a posteriori, l'horaire de prise de service ;
- est adossée la D2i ;

LA DIRECTION DOIT MAINTENANT S'Y CONFORMER

FÉDÉRATION SUD-Rail 38 RUE DES RENOUILLES 93200 SAINT-DENIS
01 42 43 35 75 / federation@sudrail.fr